



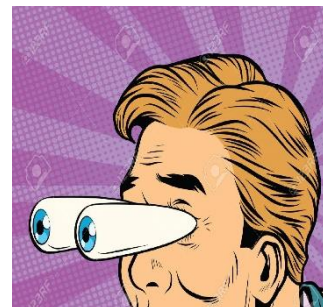
GROSSE INTER

**Sur la MAH 2 !
Direction le QD !**



Mardi 9 janvier 2024, aux alentours de 9h00, une grosse Intervention en cellule a eu lieu sur la MAH2 !

**3 AGENTS S'EQUIPERONT
Et pas moins de 5 Personnels seront
nécessaires pour stopper cet énerguemène !**



L'histoire de ce détenu hors du commun ...

« Celui-ci était convoqué en CDD le lundi et Monsieur a refusé de monter. (AMAGUIZ).. La sentence est quand même tombée ... **8 Jours De QD** (*nous y reviendrons plus tard et nous adresserons un petit message au directeur en question*) Le lendemain matin, il a été décidé qu'il irait donc purger sa petite peine... Mais lui ne l'a pas voulu ainsi !!! 3 agents devront s'équiper et 2 autres viendront en renfort pour pouvoir le maîtriser et le conduire au QD... Durant son trajet, celui-ci vociféra et se permit de cracher sur les agents !!! D'ailleurs un des collègues en recevra sur le visage et les autres sur les bras ...Durant cette inter, un agent se blessa à l'épaule. »

FO JUSTICE SEYSSSES tient à saluer le professionnalisme et le sang froid qui a été de rigueur !

FO JUSTICE SEYSSSES félicite tous les acteurs qui sont intervenus et souhaite un prompt rétablissement au copain blessé ! Nous restons à la disposition des collègues si besoin.

FO JUSTICE SEYSSSES estime qu'un transfert sera ou serait refusé au vu de sa date de libération. (Février). Si celui-ci a des remises de peine, pourquoi ne pas les lui enlever ?

Monsieur le Directeur qui fut le président de la CDD de lundi, il est surprenant que cette PPSMJ n'ait été sanctionné que de 8 jours de QD .. Sachant que le 11 décembre, celui-ci avait menacé une 1ere surveillante : « je vais te Peter tes dents... » le 17 décembre , une autre 1ere surveillante a eu des menaces ; « toi , je vais te retrouver dehors , tu vas voir !!! » et le 29 décembre sur un surveillant pour des mêmes propos.... Comment peut-on confondre les peines ?

Il me semble que la question vous a été posée : et votre réponse fut : « **de toute façon, il sera sorti par le smpr ?** » Est-ce une réponse appropriée digne d'un membre de la direction ?

Pour FO JUSTICE SEYSSSES, c'est inadmissible ! Elle est où la reconnaissance du travail au quotidien de vos personnels ? comment pensez vous qu'ils ont jugé cette sanction et vos dires ? Allez, on se ressaisit Mr le directeur, le début de l'année commence bien pour vous ! Ne restez pas sur cette mauvaise note ! **A NE PAS REPRODUIRE !**

FO JUSTICE SEYSSSES TOUJOURS AU PLUS PROCHE DES PERSONNELS !

le bureau local **FO JUSTICE SEYSSSES**

le 10 janvier 2024

